



ASSOCIATION SPORTIVE DE MONACO

DEMANDE D'ADMISSION

Je soussigné (Renseignements concernant le sportif à remplir en MAJUSCULES)

NOM _____

Prénom _____

Né le _____ à _____

Nationalité _____ Profession _____

Adresse _____

_____ Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Portable _____

Email _____

Désire être admis à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE MONACO en qualité de membre actif dans la section : _____

Je déclare avoir pris connaissance des informations concernant les assurances qui figurent au verso.

Signature

Monaco, le _____

Ces informations sont collectées dans le but d'effectuer une gestion administrative des membres, ainsi que des cotisations. Vous bénéficiez d'un droit d'accès de modification ou de suppression de vos informations auprès du secrétariat de l'A.S.M. Stade Louis II - 7, avenue des Castelans, 98000 MONACO, ou email : asm.omnisports@monaco.mc.

L'Adhésion à l'A.S.M. donne droit, au membre et aux parents des mineurs, d'accéder au Club House situé à l'Espace Saint Antoine 2 avenue Marquet CAP d'AIL (tout près du Stade)

Autorisation Parentale (pour les mineurs)

Monsieur, Madame, _____

Autorise mon fils, ma fille _____

Signature

A pratiquer _____

RESERVE AU SECRETARIAT A.S.M.

Admis le _____ N° d'adhérent _____

ASSOCIATION SPORTIVE DE MONACO

POLICE RESPONSABILITE CIVILE ET INDEMNITES CONTRACTUELLES RISQUE ASSURES ET MONTANT DES GARANTIES

A – RESPONSABILITE CIVILE

Dommages Corporels, y compris Dommages Exceptionnels par sinistre	10.000.000 €
Dont dommages résultant d'intoxication alimentaire des préposés par sinistre	1.156.560 €
Dommages corporels occasionnés par les actes de terrorisme et de sabotages, les émeutes, mouvements populaires, etc., par sinistre	10.000.000 €
Dommages matériels et immatériels confondus par sinistre	2.313.120 €
Dont dommages résultant d'incendie, d'explosion, d'incident d'ordre électrique et de l'action des eaux par sinistre	829.500 €
RC dépositaire (vol dans les vestiaires) par sinistre (10% franchise)	57.810 €
Vol par préposés par sinistre	57.810 €
Défense et Recours par sinistre	7.223 €

B – RESPONSABILITE CIVILE

Intoxication Alimentaires des membres et invités (par année d'assurance)	1.734.840 €
---	-------------

C – ASSURANCE INDIVIDUELLE

Indemnité en cas de décès	14.448 €
Indemnité en cas d'incapacité permanente	28.896 €
Frais de traitement par sinistre	8.000 €

NOTA : Garanties indexées au 07.05.2014